

Code de Déontologie du Coach en Psychologie Positive

Préambule

Le présent code de déontologie a pour objectif de définir les principes éthiques et les règles de conduite des coachs en psychologie positive. Il vise à garantir la qualité des services, la protection des clients et la promotion de la confiance dans la profession.

Principes Généraux

- Confidentialité** Le coach respecte strictement la confidentialité des informations échangées avec le client. Toute divulgation ne peut se faire qu'avec le consentement explicite du client ou en cas d'obligation légale.
- Consentement Éclairé** Le coach s'assure que le client comprend pleinement les objectifs, les méthodes, les limites et les éventuels risques des séances, et obtient son consentement éclairé avant de commencer.
- Respect et Non-discrimination** Le coach traite chaque client avec dignité et respect, sans discrimination liée à l'âge, au genre, à l'origine, à la religion, à l'orientation sexuelle, à la condition physique ou à tout autre facteur.
- Compétence Professionnelle** Le coach maintient et développe continuellement ses compétences à travers des formations, des supervisions et un apprentissage permanent.
- Intégrité et Honnêteté** Le coach agit avec honnêteté, évitant toute pratique trompeuse ou promesse non fondée. Il présente des informations exactes sur ses qualifications et son expérience.

Règles de Conduite

- Relation Professionnelle** Le coach établit une relation fondée sur la bienveillance et l'éthique, évitant tout abus de pouvoir ou exploitation du client.
- Limites de Compétence** Le coach ne s'engage pas dans des pratiques pour lesquelles il n'est pas formé. Si nécessaire, il oriente le client vers un professionnel qualifié.

3. **Tarification et Transparence** Les tarifs, modalités de paiement et politiques d'annulation sont clairement communiqués avant le début des séances.
4. **Publicité Éthique** Toute communication sur les services proposés est conforme à la réalité, évitant les exagérations ou promesses infondées.
5. **Supervision et Développement** Le coach participe régulièrement à des supervisions professionnelles et s'engage dans un processus de formation continue.

Engagement envers la Profession

1. **Collaboration Interprofessionnelle** Le coach favorise une coopération respectueuse avec d'autres professionnels pour assurer un accompagnement global du client.
2. **Responsabilité Sociale** Le coach promeut activement le bien-être et la qualité de vie, tout en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et socialement responsables.
3. **Promotion de la Profession** Par son comportement et sa pratique, le coach contribue à renforcer la crédibilité et la reconnaissance de la psychologie positive dans la société.

Gestion des Situations Sensibles

1. **Conflits d'Intérêts** Tout conflit d'intérêt potentiel est communiqué de manière transparente, et des mesures sont prises pour préserver l'objectivité.
2. **Gestion des Plaintes** Une procédure claire est mise en place pour traiter toute plainte ou insatisfaction, dans le respect des droits de toutes les parties impliquées.
3. **Documentation et Sécurité** Les dossiers clients sont tenus de manière rigoureuse et sécurisée, conformément à la législation en vigueur.

Conclusion

En adhérant à ce code de déontologie, les coachs en psychologie positive s'engagent à exercer leur profession avec intégrité, compétence et compassion. Ils contribuent ainsi à promouvoir le bien-être des individus et à renforcer la crédibilité et la reconnaissance de leur discipline.